



Projet Matu2027, phase II

Mandat 4 : Plans d'études cantonaux

1. Objectif

Le projet fribourgeois « Matu2027 » est mandaté par Mme la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens et placé sous la responsabilité du Service S2. Il vise d'une part à mettre en œuvre et à concrétiser au niveau cantonal les dispositions révisées de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM), du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité (RRM) ainsi que du plan d'études cadre révisé (PEC). D'autre part, les directives fédérales sont l'occasion de repenser fondamentalement l'enseignement gymnasial et de le réexaminer à la lumière des défis actuels. Le canton de Fribourg saisit cette opportunité en voulant donner à l'enseignement gymnasial un profil propre, percutant et tourné vers l'avenir avec le projet « Matu2027 ».

Phase I

Sur cette base, le groupe de pilotage a créé cinq mandats partiels fin 2023 et a chargé cinq groupes de travail de les traiter. Une quarantaine d'enseignantes et d'enseignants ont travaillé pendant plus d'un an sur leurs sujets respectifs. Le chef de projet, Matthias Wider, a organisé plusieurs réunions afin de discuter et de partager l'avancement des réflexions. Les cinq mandats partiels couvrent les sujets suivants :

1. Plans d'études cantonaux (modèle de construction et de structure) et plans d'études par branches : branches fondamentales, options spécifiques et options complémentaires
2. Compétences transversales : autonomie
3. Thèmes transversaux : éducation au développement durable
4. Bilinguisme et mobilité
5. Travail de maturité et interdisciplinarité

Les résultats des travaux réalisés dans le cadre des mandats partiels seront publiés en avril 2025 dans le **rapport d'impulsion Matu2027** fribourgeois. Ce rapport constitue à la fois une base et une source d'inspiration pour la poursuite des travaux du projet au niveau cantonal et pour la planification de sa mise en œuvre dans les écoles. Il présente également les **principes directeurs** formulés par le groupe de pilotage lors de réflexions internes et d'échanges sur les mandats partiels, afin d'encadrer les travaux à venir et de définir les marges de manœuvre. Ainsi, les spécifications cantonales et les particularités propres à chaque école sont clairement mises en évidence.

Phase II

La première phase se termine en mai 2025, laissant place à la deuxième phase, qui apportera de nouvelles clarifications et concrétisations. Il s'agit de capitaliser sur l'élan actuel du projet, tel qu'il se manifeste à travers la diversité des idées présentées dans le rapport d'impulsion. Cette phase se concentre sur l'activation, la diffusion, l'analyse et la consultation du rapport d'impulsion. Pendant que les cinq groupes de travail cantonaux se concentrent sur la clarification d'autres questions et conditions préalables essentielles pour le projet, les

collèges peuvent dès à présent amorcer la discussion sur la mise en œuvre des objectifs du projet Matu2027, grâce au rapport d'impulsion.

Cinq groupes de travail sont mandatés pour traiter les thèmes suivants :

1. Grille horaire
2. Ressources
3. Travaux préparatoires à l'élaboration des plans d'études
4. Travail sur les plans d'études cantonaux
5. Certificat de maturité bilingue

Un autre mandat vise à évaluer en détail les résultats intermédiaires du projet Matu2027 (rapport d'impulsion), ainsi qu'à examiner leur planification spécifique et leur adaptation au sein des écoles :

6. Mise en œuvre dans les écoles

Le groupe de travail 3 doit approfondir et clarifier les questions fondamentales relatives au contenu, à la méthodologie et à l'organisation, afin de rédiger efficacement les plans d'études cantonaux. Les groupes de travail 1 et 2 requièrent également ces éclaircissements, en particulier en ce qui concerne la définition des formats d'enseignement et d'apprentissage adaptés pour atteindre les objectifs du projet. La rédaction des plans d'études cantonaux constitue l'objectif central de ce groupe, qui inclut plusieurs membres des sous-projets pour garantir la continuité et la cohérence du travail. Il est essentiel de s'assurer que les programmes d'études soient formulés en accord avec les objectifs, les conclusions et les perspectives du projet, tels qu'ils sont définis dans le rapport d'impulsion.

Ces travaux préparatoires sont indispensables pour que le groupe de travail « Plans d'études cantonaux » puisse entamer ses travaux au printemps 2026.

Le travail sur les plans d'études se déroulera en deux étapes :

- a. **Avril 2025 à décembre 2025 : travaux préparatoires, comprenant la discussion et la définition de la grille horaire (GT 2), ainsi que la formation continue des personnes en charge de l'élaboration des plans d'études (GT 3)**
 - Le groupe de travail 2 « Grille horaire » élabore plusieurs variantes de grilles horaires. Ces propositions de grilles horaires feront l'objet d'une consultation. En janvier 2026, la conseillère d'Etat Bonvin-Sansonnens prendra la décision concernant la grille horaire définitive.
 - Les travaux préparatoires pour l'élaboration des plans d'études cantonaux sont assurés par le groupe de travail 3 « Préparation des travaux relatifs aux plans d'études ». Ce groupe organise des formations continues, élabore un modèle pour les plans d'études cantonaux et rédige un guide pour leur conception (Vademecum). Le nombre d'heures par branche est défini par le tableau des horaires. D'autres questions, telles que celles relatives aux options spécifiques et complémentaires, seront clarifiées au préalable ou traitées séparément.
- b. **Février 2026 à octobre 2026 : élaboration des plans d'études cantonaux**
 - Le groupe de travail 4 « Elaboration des plans d'études cantonaux » est déjà impliqué dans la première étape, notamment en participant à des formations continues.

Les plans d'études cantonaux sont identiques pour les deux communautés linguistiques. Cela vaut pour toutes les branches, à l'exception de la langue 1, de la langue 2 et des langues anciennes.

2. Mandat

Le groupe de travail 4 « Plans d'études cantonaux » a pour mission de :

1. Participer aux formations organisées par le groupe de travail « Répercussions sur les plans d'études » afin d'assurer une compréhension commune et un vocabulaire homogène
2. Élaborer les plans d'études par branche conformément au vade-mecum, à la grille horaire et aux décisions relatives aux options spécifiques et complémentaires
3. Apporter un soutien au chef de projet pour l'organisation de la consultation au sein des conférences de branches (niveau scolaire ou cantonal)
4. Adapter les plans d'études en fonction des retours obtenus lors de la consultation
5. Contribuer à la validation des plans d'études par une expert ou une experte désigné-e par le service S2 en coordination avec la CODESS pour chaque plan d'études par branche.
6. Collaborer avec Fritic à la création de la version numérique du plan d'études cantonal

3. Membres du groupe de travail

- Direction : Matthias Wider (chef de projet), Gisela Bissig Fasel (rectrice du Collège Ste-Croix)
- Groupe de travail/par branche : 2 enseignant-e-s (al./fr.), didacticien ou didacticienne de branche (2). Les membres sont désignés par le groupe de pilotage en veillant au bon équilibre entre les écoles.
- Le groupe de pilotage désignera en temps utile une instance chargée d'accompagner et de soutenir les travaux relatifs au programme d'enseignement.

4. Accompagnement externe

- Université de Fribourg : CERF/ZELF

5. Documents

PEC 2024

[Compétences transversales : explications et propositions pour la mise en œuvre dans les disciplines](#)

[Plan d'études cadre option spécifique Exemples de mise en œuvre pour les cantons](#)

[Gymnasium — EDK](#)

https://edudoc.ch/record/212689/files/TP1_Vade_DE.pdf

https://edudoc.ch/record/212690/files/TP1_Vade_FR.pdf

6. Rémunération

Les personnes enseignantes et les didacticiens et didacticiennes sont rémunérés conformément aux directives de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du 29 avril 2019 concernant la rémunération des personnes désignées par les services de l'enseignement en tant que membres de groupes de travail. Si les séances de travail ont lieu en dehors des heures d'enseignement, les enseignant-e-s sont rémunérés pour ce temps en fonction de leur échelle salariale. Si elles ont lieu pendant les heures d'enseignement, le cours peut être reporté ou préparé de manière à ce que les élèves puissent travailler de manière autonome. Le temps de travail consacré au mandat est rémunéré. Les frais de déplacement sont remboursés conformément au Règlement du personnel de l'Etat (RPers), chapitre 8.3 sur les indemnités de déplacement (art. 101 LPers) et aux directives du 30 août 2016 (version entrant en vigueur le 1 er juillet 2023) relatives aux déplacements de service.

7. Programme

Quand	Qui	Quoi
Octobre 2025 – janv. 2026	GT3	Formation continue
Février – mars 2026	Sous-groupe par branche	Premier jet des différents plans d'études dans les deux langues d'enseignement
Février – mars 2026	Direction du GT en collaboration avec le groupe de pilotage	Le texte pour la première partie des plans d'études (mandat aux écoles) est validé par le groupe de pilotage
Avril – mai 2026	GT 3	Organisation et réalisation de la consultation des plans d'études par branche (au sein des conférences de branche et à l'échelle de l'école). Retour d'information aux sous-groupes.
Juin – octobre 2026	Sous-groupe par branche Instance à définir	Correction après consultation Validation dans les deux langues d'enseignement
Novembre 2026	Service S2	Publication des nouveaux plans d'études cantonaux